

# L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

## 27 Avril 2026 à 20h00



---

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Représentés : 2 / Votants : 15 / Absents : 2

---

- ❖ Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal délibèrent sur le budget primitif 2026 et votent à l'unanimité les propositions suivantes :

- **Budget - COMMUNE :**

- **Dépenses** : Fonctionnement : 1 404 500,64 € / Investissement : 717 713,34 €
- **Recettes** : Fonctionnement : 1 404 500,64 € / Investissement : 1 008 418,98 €

- **Budget - Service BOIS ET FORÊT :**

- **Dépenses** : Fonctionnement : 34 000,00 € / Investissement : 32 420,27 €
- **Recettes** : Fonctionnement : 34 385,50 € / Investissement : 32 420,27 €

- **Budget - Service EAU :**

- **Dépenses** : Fonctionnement : 37 500,00 € / Investissement : 36 400,00 €
- **Recettes** : Fonctionnement : 73 947,64 € / Investissement : 48 485,19 €

- **Budget - Service ASSAINISSEMENT :**

- **Dépenses** : Fonctionnement : 120 300,00 € / Investissement : 30 000,00 €
- **Recettes** : Fonctionnement : 150 173,49 € / Investissement : 124 069,63 €

- ❖ Suite à l'adoption du référentiel M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collectivité peut bénéficier de mesures budgétaires, notamment en matière de fongibilité des crédits. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à effectuer pour l'exercice 2026, si nécessaire, des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- ❖ Monsieur le Maire présente l'État 1259 et précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la Collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, pour l'année 2026, les taux suivants :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 37,13 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 29,34 %
- Taxe d'habitation : 16,60 %
- Cotisation foncière des entreprises : 14,65 %

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal sis 11 Rue Pasteur est vacant et suggère de revoir le tarif du loyer à la baisse étant donné que le logement est situé à l'étage et qu'il ne dispose ni de jardin, ni de balcon. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel à 690,00 € (hors charges).

- ❖ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande d'aide financière adressé par le Département de la Meuse suite aux difficultés rencontrées par un administré, précise que le Département sollicite une participation de la commune à hauteur de 621,13 € et rappelle également la délibération 2025-043 décidant de verser une aide exceptionnelle de 200,00 € à ce même

administré en 2025. Après examen du dossier, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder l'aide sollicitée à l'unanimité.

- ❖ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le constat effectué sur un poney en pâture sur des parcelles à Vignot nécessitant l'intervention d'un maréchal ferrant pour assurer des soins de parage. Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière exceptionnelle d'un montant de 50,00 € à 15 voix pour.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2025-082 relative à l'installation d'un défibrillateur sur les abords du terrain de football et présente les deux devis reçus. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société PROTEG'HABITAT d'un montant de 1.701,36 € TTC à 14 voix pour et 1 abstention (concernée par le vote).
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection totale de la toiture de la maison sise 2 Rue du Général Verneau. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis reçu par l'entreprise DEGANO-OESCH pour un montant de 7.712,40 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire précise que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire pour toute la durée du mandat et rappelle que la commission se compose de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants. Le conseil Municipal décide à 15 voix pour, de proposer la liste des noms suivants : François GIRON, Dany MANGIN, Marie-Dominique NOËL, Nadine VALENTIN, Patrick COLLIGNON, Michel BAUCHEZ, Nadine HENRY, Lohan SCHNEIDER, Michel JACQUES, Guillaume DESANLIS, Fabrice GERARDIN, Philippe RUAZ, Céline DUPUIS, Françoise PANARD, Françoise RUNDSTADLER, Gilles MULLER, Maurice AYMOND, Rémy LEPRON, Oriane BARLE, Julien BAUER, Christian SATTIN, Jean-François SAINT-DIZIER, James GRÜCKER et Cyril ANTOINE.
- ❖ Monsieur le Maire suggère de définir des critères d'attribution des concessions dans le cimetière communal afin de garantir une gestion équitable et durable. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que peuvent prétendre à l'attribution d'une concession funéraire : les personnes domiciliées et/ou propriétaires d'un bien immobilier sur le territoire de la commune, les personnes ayant un lien familial direct (ascendants et descendants) et les personnes nées à Vignot. Chaque demande fera l'objet d'un examen par le Maire et des dérogations exceptionnelles dûment motivées par des circonstances particulières pourront être accordées.
- ❖ Monsieur le Maire expose la nécessité d'effectuer des travaux de broyage et d'entretien des cloisonnements des parcelles 1, 3, 18, 21, 23, 33, 44 et 52 de la forêt communale et présente les 3 devis reçus. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise TOUL UNI-VERT pour les travaux sylvicoles avec un devis de 9.135,78 € HT.
- ❖ Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'Adjoint d'animation territorial en raison des missions de communication et d'animation organisées par la commune. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette création de poste relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 17,50/35h à compter du 15 mai 2026.



Écho du Conseil disponible sur « [www.vignot.org](http://www.vignot.org) »  
Rubrique « Conseils Municipaux »

Délibérations consultables en Mairie